

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMISSION NATIONALE
D'INSCRIPTION ET DE DISCIPLINE
DES ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES
ET DES MANDATAIRES JUDICIAIRES**

TÉL : 01 44 77 64 29

E-MAIL : secretariat-cnid.dacs-d4@justice.gouv.fr

DECLARATION D'UNE SPFPL

Pièces à fournir LRAR en 3 exemplaires et par mail :

- Statuts de la SPFPL
- Le cas échéant, l'extrait Kbis
- Le cas échéant, le PV de l'AGE ou PV des décisions de l'associé unique
- Le cas échéant, tout autre document sollicité par la commission justifiant du respect des dispositions législatives et réglementaires